

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

SAMEDI 3 NOVEMBRE 1917

Une partie des fonctionnaires belges déportés en Allemagne pour n'avoir pas voulu se plier à la séparation administrative viennent de rentrer chez eux. Les autres vont suivre. Les Allemands les rapatrient tous. Pourquoi, on ne sait pas exactement. L'un d'eux, qui était interné au camp de Czersk (**Note**), me raconte qu'on lui a dit, ainsi qu'à ses compagnons, en leur signifiant leur « renvoi » en Belgique : « *le fonctionnement des services administratifs auxquels vous collaboriez dans votre pays est maintenant assuré ; vous êtes remplacé dans ces services, on n'a plus besoin de vous dans l'administration, nous vous révoquons ; rentrez chez vous.* »

L'occupant aurait donc interné ces fonctionnaires en Allemagne pour assurer l'exercice de leurs fonctions en Belgique. Drôle de logique La vérité est que, dans toute cette affaire, la conduite des Allemands n'a cessé de trahir l'embarras, la tergiversation, la lutte entre des tendances contradictoires. J'ai raconté il y a quelques semaines dans quelles circonstances la police allemande arrêta MM. Verlant, directeur

général des beaux-arts, Beckers, directeur général de l'enseignement supérieur, Rutten, chef de division, et Dupont, chef de bureau au même département. M. Beckers, après avoir passé quelques jours à Saint-Gilles, fut relâché. Les trois autres fonctionnaires furent maintenus au secret. Ils attendaient tranquillement qu'on les conduisît devant un tribunal. Après deux mois d'attente, ils furent un beau matin extraits de leurs cellules et conduits en « *panier à salade* » à la «Kommandantur» où on leur signifia que ... par décision administrative, ils étaient condamnés à trois mois de prison pour être mis ensuite à la disposition du chef de l'administration civile. On ne leur permit même pas de s'expliquer. Mais comme on voulut bien leur tenir compte de la prison préventive, ils furent relâchés quelques jours plus tard. M. Beckers dut retourner en prison pour finir les trois mois. Tout est caprice dans le fonctionnement de la justice allemande MM. Beckers, Verlant, Rutten et Dupont furent condamnés pour avoir eu l'intention de passer la frontière alors qu'il n'y avait pas eu commencement d'exécution ; par contre un commis-rédacteur du ministère de l'industrie et du Travail, M. Jules Humblet, arrêté près de la frontière, a été amené, après des étapes dans quelques prisons, à celle de Namur, et de là, comme il répondait par un nouveau refus à la sommation de faire partie de l'administration

wallonne, simplement renvoyé chez lui, à Bruxelles.

En fin de compte, les Allemands ne sont pas parvenus à dompter la résistance des fonctionnaires et ils renoncent aujourd'hui, comme de guerre lasse, à maintenir le châtiment qu'ils avaient appliqué aux premiers récalcitrants.

Pour l'instant, c'est sur la tête des fonctionnaires du Département des finances que sont suspendues les menaces (1).

Le lundi 29 octobre, M. Mehlhorn s'est rendu auprès de M. Janssens, administrateur des contributions directes, pour lui demander de rester en fonctions. Il lui a dit que M. Pochhammer devait rentrer de Berlin incessamment et que la question de la séparation serait réglée à son retour dans un sens ou dans l'autre. Le haut fonctionnaire belge a maintenu sa décision de se retirer si le Gouvernement général étendait la séparation à l'administration des finances.

Le lendemain et le surlendemain, des démarches ont été tentées auprès de tous les fonctionnaires individuellement. M. Hoffmann, référendaire allemand, a fait appeler les fonctionnaires des douanes et accises, en même temps M. Loeblich a reçu le haut personnel des contributions, et M. Chone (un Alsacien), le personnel de l'enregistrement. Invités de façon pressante à accepter leur transfert à Namur, les fonctionnaires ont été unanimes à refuser. M.

Hoffmann s'est montré brutal et a menacé les récalcitrants de la déportation. L'argument était assez mal choisi au moment où le gouvernement allemand venait de renvoyer en Belgique les vingt premiers fonctionnaires qui avaient eu l'audace de lui résister. Aussi est-il demeuré sans aucun effet. M. Chone a eu recours à d'autres moyens de persuasion. Il a été jusqu'à offrir à un chef de bureau une place de directeur général à Namur et à un second commis une place de directeur ! On promettait encore aux fonctionnaires un train chauffé et à leurs femmes une indemnité de séjour de quinze francs chaque fois qu'elles auraient fait le voyage au siège de l'administration wallonne pour aller voir leurs maris. Toutes ces offres sont demeurées vaines.

Les fonctionnaires du département des finances s'attendent à devoir partir le 1^{er} décembre (2).

(1) On se rappellera la sommation déjà adressée en septembre à ces fonctionnaires. Voir 9 septembre :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170909%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Voir 8 novembre.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour le camp de Czernik ou un autre camp de prisonniers, consultez

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsc.htm>

Czerk (kriegsgefangenenlazarett = hôpital militaire de prisonniers) : Camp situé en Prusse Orientale (Westpreußen), détention de prisonniers civils Russes bolcheviks, maintenus en détention au delà de la fin de la guerre. Le camp n'est-il qu'un camp-hôpital, ou comporte-t'il un hôpital dans son enceinte ? Il s'agit certainement d'un camp-kommando (usine de béton) (région du XVIIe Corps d'Armée).

PHOTOS

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/abc.htm>

